

Plus loin que nos droits

Acharnement antisyndical chez Schindler

Depuis plusieurs années, notre camarade Stéphane G. est en butte à l'hostilité de la direction de l'entreprise, qui ne ménage pas ses efforts pour le licencier. Sans y parvenir, fort heureusement. Retour sur un acharnement antisyndical qui illustre parfaitement les méthodes patronales.

Entré comme dessinateur industriel chez Schindler, Stéphane G. se syndique puis se présente comme candidat aux fonctions de délégué du personnel de l'agence d'Arcueil (94). Dans le cadre de son activité de militant syndical, il s'est progressivement investi sur les questions de santé et de sécurité au travail, un enjeu important dans une profession exposée à l'amiante et à des accidents pouvant être dramatiques. Son expérience et ses connaissances en la matière l'ont conduit à s'investir au sein du collectif CHSCT de la fédération. Lorsque le service de Stéphane a été déménagé à

Nanterre (92), notre camarade s'est retrouvé petit à petit placardisé à Arcueil. Laissé seul au dernier étage du bâtiment, l'employeur ne lui fournissait peu ou pas de travail. Notre camarade mit ce temps à profit pour développer l'activité CHSCT pour accompagner l'ensemble des salariés. Dans une tentative de séduction malhabile, la direction lui proposa de travailler à la mise en place d'un coordinateur CHSCT au sein de l'entreprise, et même de rédiger la fiche de poste du coordinateur.

Nouvelle direction : même combat !

Subitement, en 2016, avec l'arrivée d'une nouvelle direction, l'attitude de l'employeur change. D'un possible partenaire en santé et sécurité au travail, Stéphane devient un « gêneur » qu'il faut à tout prix écarter de l'entreprise. Rien ne lui est épargné. Chaque réunion devient l'occasion de le provoquer et de le déstabiliser. Après 3 avertissements disciplinaires reposant sur des motifs futiles, dont la contestation est toujours en cours devant la cour d'appel de Versailles, la direction lance alors une procédure de demande administrative de licenciement, ce qui ajoute une pression supplémentaire sur ses épaules. Au cours de ces procédures, le syndicat est resté présent

à ses côtés pour assurer sa défense et prendre en charge les frais nécessaires. Ainsi, la CGT Schindler a systématiquement appuyé la défense de Stéphane, et produit courriers, mémoires et pièces justificatives pour soutenir le rejet de l'autorisation de son licenciement. Ce regroupement de pièces fût un succès, puisque dans cette première procédure, l'inspection du travail, le Ministère du travail et le tribunal administratif de Cergy-Pontoise ont tous donné raison à Stéphane et au syndicat.

Pour autant, la direction persiste et fait appel de la décision devant la cour d'appel administrative de Versailles. Le dossier est toujours en cours.



Au printemps 2021, malgré le mauvais climat social, la direction lance, une nouvelle procédure. Elle prend alors comme prétexte une phrase sortie de son contexte et prononcée par Stéphane lors d'une réunion en visioconférence. La direction l'accusa immédiatement, sans aucune preuve, d'avoir insulté la

DRH. À nouveau, la direction sollicita l'autorisation de licencier Stéphane. Et, encore une fois, l'inspection du travail refusa de donner cette autorisation. À peine ce refus réceptionné par l'employeur qu'une nouvelle convocation à un entretien préalable est partie : Stéphane a ainsi eu le plaisir de conclure ses congés par l'annonce de la reprise de la procédure.

Pour plus de justice sociale

Le cas de Stéphane n'est certainement pas un cas isolé dans la métallurgie, encore moins parmi les élus et mandatés de la CGT.

En s'attaquant à des représentants de terrain, investis aux côtés de leurs collègues, les employeurs s'efforcent avant tout d'éloigner les salariés du syndicat, menaçant de procédures disciplinaires, avec licenciement à la clef. Il appartient à la CGT d'être capable non seulement de défendre ses représentants, mais également de construire une riposte collective à la hauteur de l'attaque et des enjeux qui sont devant nous.

Adrien Pettré, DSC Schindler